



Non information pour une operation

Par **emily22**, le **15/12/2009** à **15:00**

Bonjour,

Je me prénomme emilie et j'ai eu une mauvaise expérience avec une maternité. J'ai été opérée (un cerclage tardif) et l'opération ne s'est pas déroulée comme prévu, pendant cette opération la poche des eaux s'est rompue mais le cerclage a pu être mis en place.

Le chirurgien ne m'a jamais informé des risques de cette opération en l'occurrence la rupture de la poche des eaux, j'aurais peut-être pas pris ce risque si j'en avais été informé.

Aujourd'hui ma petite est décédée à 25 semaines de grossesse (6 mois passé). De plus lors de cette hospitalisation le chirurgien est passé me voir plus de 48h après l'opération pour me dire que l'opération ne s'était pas déroulée comme prévu, alors que moi ne la voyant pas pendant ces 48h je pensais que tout s'était bien passé, j'ai alors informé ma famille mon travail... que tout s'était bien déroulé alors que pas du tout.

voilà l'histoire dans les grandes lignes.

Si quelqu'un est susceptible de m'aider je vous remercie d'avance.

Je n'arrive pas à faire le deuil de mon bébé car je culpabilise et je voudrais savoir si je suis dans mon droit de vouloir attaquer la chirurgienne car j'estime ne pas avoir été informé comme il se devait.

merci de m'aider svp, cdt.